



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant, et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*Point 12 : décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer :

- Un bail commercial avec la **société AERODATALINK** pour une superficie de 574.16 m<sup>2</sup> au totale, sise « ZA de la Corbonne - 42, cours Jean Jaurès à Pons 17800 », à compter du 1er avril 2025 pour une durée de neuf années. Le montant mensuel du loyer hors charges est de 1250.00 € HT.

Fait à Jonzac,

Le **21 MARS 2025**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex